

COMPTE RENDU DE REUNION de la séance du Conseil municipal du 06 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six mai à vingt et une heure, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation et la présidence de M. Lionel JEAN, Maire.

Date de la convocation : 28.04.2025
Date d'affichage : 28.04.2025

Etaient présents : Lionel JEAN, Philippe de TOLEDO, Bernard GUYEZ, Evelyne LOPEZ, Thierry RENAUD, Richard LOPEZ, Marie-Christine CESARIN, Michaël SEVERAN, Marie-Claude BEGUINOT, Frédéric BRUGEL, Sylvie DAL DEGAN, Anne-Marie BERTHET et Laurie MAILHAC

Absente excusée : Jade FALGUIERE
Secrétaire de séance : Sylvie DAL DEGAN

ORDRE DU JOUR	- 01 – Délibération Avis enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Terrisse relative au renouvellement avec l'extension de la carrière du pied bouquet à ciel ouvert - 02 – Convention de mise à disposition à titre gratuit du terrain aménagé à l'Association les jardins des Respounchous dans le cadre d'un jardin partagé - 03 – Délibération extension du réseau EP, rajout de deux point lumineux - 04 – Adhésion à l'Association des Communes Forestières du Gard - 05 – Demande Subvention DETR 2^{ème} tranche des travaux d'extension du Cimetière Communal - 06 – Subventions Associations - 07 – Convention Concession Pâturage 2025-2028 en Forêt Communale - 08 – Convention Concession Pâturage Parcelle Privée de la Commune - 09 – Attribution Chèques CADHOC - 10 - Questions diverses – Courriers

Le Maire ouvre la séance.

Lecture et adoption du compte rendu du 28 mars 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

Informations sur les structures intercommunales

Enfance-jeunesse : Le nombre de place d'accueil au centre de Loisir est en augmentation

SIAEP : Les travaux d'urgence de la phase 1 sont terminés et réceptionnés. Le dossier de la phase 2 concernant l'abandon du forage de Quissac par celui des Rabassières a été déposé et il est à l'instruction auprès de l'agence de l'eau.

DICI : Concernant les travaux de la piste S35, plusieurs entreprises ont répondu. L'ouverture des plis est prévue le 09/05/2025 pour une réalisation durant l'automne avec une enveloppe de 169 000 € TTC.

CARNAS : Le terrain de Foot est mis à disposition pour créer une zone logistique « sapeurs-pompiers du Gard » afin d'y déposer une citerne souple de 120m3. Ce type de zones de point d'eau sera amené à se développer pour éviter d'utiliser les poteaux incendies.

01 – Délibération avis relatif à l'enquête publique en vue de l'autorisation et l'extension de la Carrière de Pied bouquet de la SAS Terrisse

Monsieur Philippe DE TOLEDO expose le contexte de l'enquête publique, un avis est à formuler avant le 9 mai 2025.

La SAS Terrisse souhaite doubler sa capacité d'exploitation et avoir une concession pour 30 ans. Par ailleurs, dans le cadre de l'exploitation actuelle, des prescriptions telles que la fréquence de réunion de la CLE n'est pas respectée et la remise en état des secteurs anciennement exploités

n'est pas satisfaisante. L'extension de la Carrière incite à d'avantage de vigilance vis-à-vis des points suivants :

- Impact sur les espèces protégées
- Impact sur le trafic routier
- Impact au niveau des vibrations
- Impact Paysager

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 abstention décide pour les raisons ci-dessus, d'émettre un avis défavorable sur la demande d'autorisation qui lui est soumise pour le renouvellement et l'extension de la Carrière exploitée par la SAS Terrisse et souhaite que quel que soit le tonnage retenu in fine que la durée d'exploitation soit ramenée à 15 ans.

02- Convention de mise à disposition à titre gratuit du terrain aménagé à l'association « les Jardins des Respouchous » dans le cadre d'un jardin partagé

Madame Anne-Marie BERTHET propose d'établir une convention entre la Commune et l'Association. Celle-ci consiste à décrire le fonctionnement de cette mise à disposition, la responsabilité, l'engagement de l'association et la durée de la présente.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention entre la Commune et l'association des Respouchous dans le cadre d'un jardin partagé.

03 – Délibération extension du Réseau EP 24-136-TEP-EXT – Rajout de deux points lumineux

Les travaux consistent à déplacer dans un premier temps l'armoire éclairage public dans le Poste Boimouton et de poser un mât de 8m avec lanterne à LEDS à l'entrée de l'aire de covoiturage et dans un second temps de dérouler un câble dans la gaine existante afin d'implanter un mât de 5 m avec lanterne de style à LEDS sur le Chemin des Horts. Le montant du projet s'élève à 16 623.02 HT soit 19 947.62 € TTC avec une aide 50 % soit une participation de la Collectivité à hauteur de 8 311.51 HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- * APPROUVE le projet dont le montant s'élève à 16 623.02 € HT soit 19 47.62 € TTC,
- * S'engage à inscrire sa participation qui s'élève approximativement à 8 310 € HT,
- * Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier estimatif,
- * Autorise le Maire à viser l'Etat financier Estimatif ci-joint,

04 – Adhésion à l'Association des Communes Forestières du Gard

L'association des Communes Forestières du Gard COFOR30 propose d'adhérer à leur réseau afin de bénéficier d'un appui technique juridique et politique essentiel face aux feux de forêt, la gestion du foncier, de l'espace forestier et de l'obligation légale de débroussaillage OLD. Cette accompagnement permettrait d'être conseillé, accompagné et défendu en cas de désaccord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association des Communes Forestières dont le montant annuel s'élève à 153 €.

05 – Demande de Subvention DETR - 2^{ème} tranche des travaux d'extension du Cimetière Communal

A la demande des services de la sous-préfecture du VIGAN, une nouvelle délibération est à prendre pour la 2^{ème} tranche des travaux d'extension du Cimetière Communal pour un montant estimé à 155 966.25 € HT et donc le commencement des travaux est à prévoir au 1^{er} trimestre 2026. Il est proposé de présenter le dossier dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour solliciter une subvention d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'approuver la 2^{ème} tranche des travaux d'un montant estimatif de 155 966.25 € HT,
- Sollicite l'aide financière de l'Etat dans le Cadre de la DETR
- S'engage à réunir sa part contributive,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au financement de ce projet.

06- Subventions Associations

Monsieur le Maire présente les 5 dossiers de demande de Subventions reçues :

- La Nouvelle association du personnel de l'EHPAD « Vivre en son temps » qui remplace l'association les Aînés du Brestalou demande de 200 €, vote à l'unanimité.
- Lou Castellat, demande de 900 €. Le débat s'engage sur une démarche d'homogénéisation des subventions entre les différentes associations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté : 900 € contre 13 – 600 € pour 7 et 400 € pour 4.
- Trente Art demande de 550 € pour des animations ou spectacles. La discussion s'engage sur le financement d'une animation où il y a une entrée payante. Le vote est reporté au prochain Conseil Municipal et une rencontre sera organisée prochainement.
- ADMR – Habituellement, il n'y a pas de subvention accordée pour ce type d'association mais le Conseil Municipal décide par 7 vote pour, 1 contre et 4 abstentions de donner 100 € en remerciement.
- Appel au don de l'Association Collège du COUTACH, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 100 €

07 – Convention Concession Pâturage 2025-2028 en Forêt Communale relevant du régime Forestier de Corconne

Le Maire présente la convention de concession de pâturage en forêt Communale relevant du régime forestier entre la Commune assistée de l'ONF et les Loups du Pic St Loup représenté par Cyril VRANCKEN. La durée de la convention est de 3 ans et son renouvellement fera l'objet d'une nouvelle concession. Cette concession est accordée à titre gratuit par la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la convention de concession Pâturage en forêt Communale relevant du régime forestier de Corconne.

08 – Convention Concession Pâturage 2025-2028 en Forêt Communale relevant de la Commune de Corconne

Le Maire présente la convention de concession de pâturage en forêt Communale relevant de la Commune de Corconne entre la Commune et les Loups du Pic St Loup représenté par Cyril VRANCKEN. La durée de la convention est de 3 ans et son renouvellement fera l'objet d'une nouvelle concession. Cette concession est accordée à titre gratuit par la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la convention de concession Pâturage en forêt Communale relevant de la Commune de Corconne.

09 – Attribution Chèques CADHOC

Le Maire expose au conseil Municipal qu'il convient d'octroyer la somme de 500 € sous forme de chèques CADHOC pour le départ à la retraite de Mme Chantal FOURCOUAL en signe de gratification de ses années de services passées au sein de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

*Approuve l'attribution de chèques CADHOC d'une valeur de 500.00 € en faveur de Mme Chantal FOURCOUAL.

10 - Questions diverses – Courriers

- Cérémonie du 8 mai, rendez-vous à 10h30
- Daniel DAVID doit reprendre le 12 mai à mi-temps thérapeutique
- Validation du contrat d'alternance de la part du CNFPT pour Madame Marion MARTINEZ. Proposition d'un contrat saisonnier avant le début de son contrat d'alternance.

- Une note de service sera rédigée à l'attention des employés communaux sur la conduite des véhicules.

- Suite à la réception de courriers du SPANC par les riverains du Chemin de la Gravette, une réunion publique a été organisée par la Commune, le mardi 29 avril 2025 à 18h30 en présence de Grégory GALLAND du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes ou les règles de contrôles de l'assainissement autonome ont été rappelées. La nouvelle tarification des interventions du SPANC a été présentée et il a été évoqué le futur projet du réseau collectif sur le Chemin de la Gravette. Les riverains présents ont échangé avec le référent et les élus.

Dates des manifestations sur la Commune :

- 17 mai – Cérémonie du Départ à la retraite de Madame Chantal FOURCOUAL, ATSEM à 19 h sur la Place de la Mairie
- 22 mai – Assemblée Générale de l'Association des Maires du Gard au Parc des expositions d'Alès
- 23 mai – Spectacle « Tes rien sans la terre » organisé par la CCCP à 19 h sur le stade
- 30 mai – Vernissage de la Rencontre des artistes de Corconne à 19h00 sur la Place de la Mairie
- 31 mai au 1^{er} juin – 13^{ème} Rencontre des artistes de 10h à 18h dans la Salle Polyvalente
- 13 juin – Remise des Prix du concours de Corconne en Fleurs à 18h30 sur la Place de la Mairie
- 14 juin – Inauguration des Jardins Partagés à 11h
- 14 juillet – Organisation de la Fête nationale avec un repas
- 22 juillet – 16^{ème} Etape du Tour de France, traversée de la Commune à partir de 11h00

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h55